AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

222C2094
FR0011790542-FS0688

23 août 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PIXIUM VISION

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 23 août 2022, la société Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56, rue de Lille, 75356 Paris), a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 19 août 2022, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société PIXIUM VISION et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Participations[1] et de la société Bpifrance Investissement[2], laquelle agit pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion, 6 150 344 actions PIXIUM VISION représentant autant de droits de vote, soit 9,95% du capital et des droits de vote de cette société[3] répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0
Bpifrance Participations	4 016 250	6,49
Bpifrance Investissement (en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio)	2 134 094	3,45
Total CDC	**6 150 344**	**9,95**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions composant le capital de la société PIXIUM VISION.

[1] Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement par la Caisse des dépôts et consignations et par l'EPIC Bpifrance.
[2] Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement par la Caisse des dépôts et consignations et par l'EPIC Bpifrance.
[3] Sur la base d'un capital composé de 61 836 651 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.